Lettre du fisc concernant un contrôle d'imposition de trois religieuses par le percepteur de Joyeuse (Ardèche) pendant la Révolution.

Liberté Pont St Esprit 8e Pluviôse an 3e Républ. Égalité

Citoyen

Les citoyennes, eulalie et Roze Richard, ainsi que la c. angelique
Bournet exreligieuses au cy devant monastère des ursulines de
cette ville, étant sorties de leur retraite en 8bre 1792 (vieux stile)
furent comprises au Rolle de la contribution mobiliaire de la dite année
~~[illegible]~~ savoir, eulalie Richard pr £ 33# a Raison d'un traitement de £ 600#
et Roze Richard et angelique Bournet pour 27# a Raison de 500#.
Je fis écrire en février dernier a ces citoyennes sur leur ancienne –
Supérieure et la tourrière, elles ont Repondu je crois qu'on les avait
fait payer dans leur commune, ce qui m'a paru fort étrange
parceque il n'est pas dans l'ordre qu'un individu soit cottisé –
mobiliairement dans une commune qu'il n'habitait pas a l'époque
de la cottisation

Je vous prie donc citoyen de faire vérifier les Rolles de votre
commune pour la contrib. mobiliaire de 1792 et si ces citoyennes
y ont été cottisées a Raison de leur traitement vous voudrez
Bien m'expédier une attestation de ce qu'elles ont payé affin que
je puisse obtenir une ordonnance de décharge de ma comptabilité

Pour ces cotités, dans le cas contraire, ayez la complaisance

de mander venir ces citoyennes pour leur faire comprendre

qu'elles n'ont pas acquitté cette cont^on pour 1792 et qu'elles ayent

à m'en faire passer le solde pour éviter le desagrement

de faire arreter leur traitement ou autres objets, Je suis

convaincu que votre zelle et votre amour pour l'ordre vous

engageront à m'aviser du resultat de la demande que j'ay

l'honneur de vous faire Salut & fraternité

Beselm Percepteur des cont^ons

57
38
—
95

29
LE S-ESPRIT

Aux Citoyens

Officiers municipaux

de la commune de Joyeuse

à Joyeuse

8 pluviôse
du percepteur du pont St
Esprit pour envoi les
citoyennes Richard
et Bouvier ex religieuses
pensionnées ... des
impositions à Joyeuse